

REUNION DU 04 JANVIER 2016

Excusée : Joëlle BORDES

Secrétaire de séance : François LABROUCHE

Compte rendu de la réunion du 2 Décembre 2015 : après lecture ce compte rendu est approuvé à l'unanimité sans modification

Révision des loyers communaux : le maire expose que le montant du loyer des logements communaux est révisable chaque année au 1^{er} Janvier sur la base de l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers du 2^{ème} trimestre de l'année précédente. L'évolution des indices entre les 2^{èmes} trimestres 2014 et 2015 étant de + 0.08%, le loyer serait porté de 465.21 € à 465.58 pour le logement du bourg, et de 414.63 € à 414.96 € pour celui du presbytère. Le conseil valide ces deux augmentations.

Immeuble bourg : l'architecte a présenté une nouvelle version du projet en fonction des remarques formulées par la commission des bâtiments. Après étude des plans, il est décidé de :

- Démolir la partie grange et four à pain.
- Reprendre intégralement le sol du RDC afin de n'avoir qu'un seul niveau, de passer les gaines d'alimentation et d'intégrer le système de chauffage.
- Créer un local ménage et une tisanerie au RDC
- Créer un placard dans la salle du conseil.
- Prévoir les réseaux permettant de desservir la partie conservée en réserve.
- Réserver une partie de l'étage pour les archives.

Ces demandes seront transmises à l'architecte afin qu'il prépare une estimation détaillée du coût des travaux et que soit déposée une demande de subvention auprès des services de l'Etat

Parcelle ZC 22 : le maire demande au conseil de réfléchir au devenir possible de cette parcelle.

Toiture du poids public : deux entreprises ont été sollicitées pour devis de réfection de la couverture de ce bâtiment.

- Entreprise CONSTANS de Savignac : 5 025.15 € HT
- Entreprise CATHALOT Les Toits du Pont d'Or, installée à Loupiac : 4 270.00 € HT.

Après étude des devis, débat et tour de table, le conseil par 6 voix contre 4, retient la proposition de l'entreprise CATHALOT.

Informations / Questions Diverses.

Aménagement sécurité du Bourg : sept entreprises ont répondu à l'appel d'offres; les dossiers sont en cours d'étude technique par le maître d'œuvre. La commission d'appel d'offres se réunira le 15 janvier pour analyser les résultats et faire une proposition d'attribution du marché.

Épicerie : l'exploitante souhaite protéger sa vitrine contre le risque de défonçage par voiture-bélier; elle a fait une proposition d'aménagement que le maire soumet à la commission voirie-bâtiment.

Local poubelles : l'entreprise CARNELOS, relancée à plusieurs reprises pour ces travaux commandés en Juillet 2015, devrait intervenir dans la troisième semaine de janvier.

La séance est levée à 23 h 45.